

SYNDICAT DE L'EAU DU VAR EST

JPJ/JB

Transmission en Préfecture	Date de réception	Affiché	du
13 NOV. 2024			Au

**DECISION D'ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX
PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE**

N° 368

Nature et objet du marché : Fourniture et pose d'une conduite d'adduction d'eau potable en DN 600 mm Boulevard Pérazzini - commune Roquebrune sur Argens 83520

LA PRESIDENTE DU SYNDICAT DE L'EAU DU VAR EST,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22§4,

VU la loi n° 2001-1168 du 11 Décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier, dite loi « MURCEF », et notamment son article 9,

VU la délibération n°2020-014 du 28 juillet 2020 lui donnant délégation pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, ainsi que leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget,

VU le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés publics de travaux, approuvé par arrêté du 30 mars 2021, et ses modifications successives,

VU le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019 et ses modifications successives, et en particulier des articles relatifs aux marchés passés selon la procédure adaptée,

CONSIDERANT que la création de ce tronçon s'associe à la réfection du boulevard Pérazzini en concertation avec les services de la commune de Roquebrune sur Argens,

CONSIDERANT que ces travaux sont rendus nécessaires dans le cadre de la réalisation de la future adduction en secours du site de production du Fournel, depuis la nouvelle conduite de DN 800/700 Le Muy-Fréjus au rond-point des Garillans sur environ 290 m,

CONSIDERANT qu'une mise en concurrence relative à ces travaux a été lancée le 18 septembre 2024 à la suite de laquelle une (1) entreprise a déposé une offre :

- SAS R.B.T.P

CONSIDERANT que suite à l'analyse détaillée de l'offre présentée par la SAS R.B.T.P, qui répond parfaitement aux besoins du syndicat,

CONSIDERANT que lors de sa réunion en date du 29 octobre 2024, et suite à la présentation de l'analyse de l'offre, la commission d'appel d'offre du Syndicat de l'Eau du Var Est a retenu la proposition présentée, et a proposé l'attribution du marché à la SAS R.B.T.P d'après les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres.

D E C I D E

ARTICLE 1er : Il est conclu un marché de travaux pour la fourniture et pose d'une conduite d'adduction d'eau potable en DN 600 mm Boulevard Pérazzini commune de Roquebrune sur Argens 83520 avec la SAS R.B.T.P sise Centre d'Affaires VICTORIA 33 – 29, Allée Sébastien Vauban 83600 FREJUS, pour un montant de 322 744.00 € HT soit 387 292.80 € TTC (trois cent quatre-vingt-sept mille deux cents quatre-vingt-douze euros et quatre-vingt cts Toutes Taxes Comprises).

ARTICLE 2 : Le financement de la dépense sera assuré par les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice, chapitre 23 article 2315.

ARTICLE 3 : Madame la Présidente du S.E.V.E. et le Service de Gestion Comptable de l'Estérel sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera soumise au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Département du Var à TOULON et publiée sur le site web du Syndicat (<https://seve-eau.fr>).

FAIT à FREJUS, le 13 NOV. 2024

LA PRESIDENTE,



Liliane Boyer
Liliane BOYER